

Attestation de vente en transport direct avec qualifications IBR et BVD

Nécessaire à la dérogation aux contrôles d'introduction IBR et BVD Veuillez remplir avec précision ce formulaire afin de traiter rapidement votre demande.

Vendeur	Acheteur		
N° EDE :	N° EDE :		
NOM:	NOM:		
Date du transport : / (identique à la date de mouvement notifiée d	i l'EDE)		
	Le GDS peut vous pré-remplir ce tabeau : contactez-nous		
CONDITIONS NÉCESSAIRES À LA DEROGATION :	N° bovin	connu NON IPI*	PCR BVD
Le transport est effectué par l'éleveur en direct, sans mélange d'animaux et sans rupture de charge entre les deux exploitations. (Merci de cocher les informations suivantes)		NON IFI	a realiser
<u>Le transport s'est effectué</u> :			
Sans rupture de charge, par le vendeur Sans rupture de charge, par l'acheteur			
Le transport a été effectué : ☐ Avec ma bétaillère ☐ Bétaillère en commun - CUMA			
☐ Location d'un véhicule:			
Nom du propiétaire:			
<u>Les bovins</u> :			
Proviennent d'un élevage Indemne d'IBR <u>ET</u>			
Disposent tous d'une attestation BVD "Garantie NON IPI"	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	44 \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	
ou d'une analyse virologique BVD négative.	 Attestation NON IPI éditée hor document Si analyses réalisées chez le 		
	résultats à cette dérogation		
4 cases grises cochées	-		
Envoyer au GDS sous 7 jours : cette attestation sig	née + les cartes vertes <u>datées</u>	et signées	
SITUATIONS NE PERMETTANT PAS LA DE	ROGATION		
☐ Attestation BVD manquante : certains animaux listés n'ont pas de "Gara ➤ Faire réaliser une PCR BVD sur les animaux concernés. ➤ Joindre aux prises de sang : résultats d'analyse + cette attestation sig ☐ Transport indirect : rupture de charge (les animaux ont été déchargés av transportait également d'autres bovins) ou transport réalisé par un MARCHA	ntie NON IPI" gnée + cartes vertes <u>datées et signé</u> rant d'arriver chez l'acheteur, ou le		
 Faire réaliser chez l'acheteur, entre 15 et 30 jours après arrivée : sé Les cartes vertes datées et signées seront jointes aux prélèvements of 	rologie IBR +PCR BVD, pour tous le	es animaux lis	tés

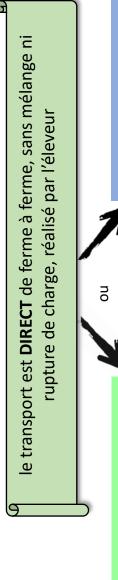
En tant que cheptel introducteur, vous demandez à déroger aux contrôles d'introduction sérologiques IBR et virologiques BVD le cas échéant, de ce(s) bovin(s). Vous vous engagez à avoir pris connaissance que cette demande de dérogation vous prive de tous recours à une action en rédhibition, si un controle de ce(s) bovin(s) s'avérait positif au-delà de 10 jours suivants son(leur) arrivée dans votre élevage.

Signature du vendeur

Signature de l'acheteur



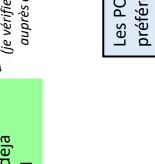
Dépistage BVD des achats carte verte en Loire-Atlantique



Les animaux sont déjà connus non IPI



Le statut BVD des animaux est inconnu



Les PCR BVD sont faites de préférence chez le vendeur A réception des résultats, si négatifs : **les animaux peuvent transiter**

Il n'y a pas d'analyse obligatoire à

Envoyer au GDS:

▶ ASDA datées et signées

attestation de transport direct

attestations non IPI

Envoyer au GDS: ASDA datées et signées

- ▼ attestation de transport direct
- résultats d'analyse

Il n'est pas possible de tester les animaux chez le vendeur

Les bovins peuvent transiter

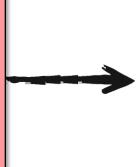
Le vétérinaire réalise :

PCR BVD (possible dès le 1^{er} jour).

Il joint aux prélèvements:

- ASDA datées et signées
- attestation de transport direct.





A LEUR ARRIVEE chez l'acheteur

les animaux sont placés en quarantaine



15 à 30 JOURS après l'arrivée

Le vétérinaire réalise un prélèvement pour sérologie IBR + PCR BVD (*)

- Il joint aux prélèvements les ASDA datées et signées.
- * Transport supérieur à 6 jours : réaliser également une sérologie brucellose pour les bovins de plus de 24 mois

- Valable pour les cheptels indemnes IBR uniquement. Troupeaux non Indemnes d'IBR: contacter le GDS.
- 🔊 « L'attestation de transport direct » remplace l'ancienne « dérogation IBR ». Elle est disponible sur le site du GDS :

GDS: www.gds44.fr > section bovine > accès rapide